

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 04/09/2025

Présents : 7

Pouvoir(s) : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Séverine SAUR, Maire.

Présents : Mesdames JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, BARRAL Florent, BONTEMPS Olivier, RUBERT Laurent.

Absents : Madame DEROUICH Ameni.
Messieurs COSTE Christian, MARTIN Yannick, SEYDOUX Julien.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2025

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2°) Délibérations

✓ **2025-026D DDTM – Servitudes de passage DFCI.**

Les feux de forêt constituent un risque majeur dans le département de l'Hérault.

Les équipements de défense contre les incendies (DFCI) et particulièrement les pistes d'accès et de lutte sur les massifs forestiers présentent un intérêt stratégique de prévention et d'intervention pour limiter les conséquences des incendies sur les biens et les personnes ainsi que la forêt.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les pistes et voies DFCI sont identifiées par le schéma stratégique des équipements DFCI, élaboré par le conseil départemental, et approuvé par les partenaires de la DFCI. Il a été validé par arrêté préfectoral en date du 3 mai 2024.

Le conseil départemental a demandé au préfet l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement afin d'assurer, de manière pérenne, la mise aux normes et l'entretien des pistes (DFCI) qui desservent les espaces forestiers présents sur votre commune : piste n°AVF23.

La servitude DFCI permet également au conseil départemental de l'Hérault de réaliser les bandes de débroussaillage de sécurité, de part et d'autre, quel que soit le propriétaire des terrains concernés.

Vu les articles L 134-2, L 134-3 et R 134-3 du code forestier,

Conformément au dossier de projet de servitude de passage et d'aménagement établi par le Conseil Départemental comprenant un mémoire explicatif, les plans des parcelles concernées par cette servitude et la liste des propriétaires,

le projet de servitude des pistes DFCI concerne les voies intersectant des parcelles cadastrales identifiées, sur une emprise de 6 m, pour une longueur à fiabiliser de 0,89 kms.

Parmi les ouvrages identifiés au schéma stratégique des équipements DFCI figurent des tronçons de chemin rural ou de voie communale, propriétés de la commune, ouverts à la circulation publique.

Afin de pérenniser ces ouvrages et permettre la réalisation des bandes latérales de débroussaillage de sécurité de part et d'autre, il est nécessaire que la commune sollicite, auprès du préfet, leur inscription comme voie assurant la prévention des incendies, au plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPFCI).

Vu l'article L 134-10 du code forestier,

Conformément aux éléments inclus dans le dossier de projet de servitude de passage et d'aménagement établi par le Conseil Départemental comprenant un mémoire explicatif, les plans des parcelles bordant la voie et la liste des propriétaires, le projet de voie assurant la prévention des incendies qui concerne les voies ouvertes à la circulation publique, sur une emprise de 6 m, pour une longueur à fiabiliser de 0,71 kms.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le dossier de projet de servitude sur la piste n° AVF23 qui concerne des parcelles identifiées (privées ou publiques) et sur le dossier de projet de servitude sur la voie n° AVF23 qui concerne des voies ouvertes à la circulation publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet de servitude de passage et d'aménagement pour la piste DFCI N° AVF23.
- **APPROUVE** la demande d'inscription au PDPFCI comme voie assurant la prévention des incendies pour la voie DFCI N° AVF23.

3°) Divers

a) Panneaux photovoltaïques salle des Rencontres.

Madame le Maire rapporte les éléments suite à la consultation de plusieurs entreprises concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des Rencontres. 6 entreprises ont été consultées, 3 ont présenté une offre. Le conseil approuve l'offre de la société Pierrelec Energy, sise à Magalas, pour un montant de 11 180.24 € HT (13 406.47 € TTC). Le fonds de concours de la CCAM va être sollicité à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

b) Inventaire ressources géologiques.

Madame le Maire informe le conseil que l'Etat procède à un inventaire national des ressources minérales. Cette opération a lieu sur notre commune du 8 au 21 septembre 2025, un hélicoptère survolera certainement la zone.

c) Propriété objets archéologiques.

Madame le Maire lit un courrier de la DRAC informant que, suite à la procédure d'acquisition de 2 parcelles, en biens vacants et sans maître, les objets issus des fouilles archéologiques du château, sont dorénavant la propriété de la commune. Ceux-ci seront bientôt exposés à la mairie dans une pièce dédiée à cet effet, en cours d'aménagement. M. ANDRIEU signale que les objets sont en cours de restauration. Mme JAMME est chargée de la réalisation et de la mise en page des photos et des textes.

d) Panneau bus.

Le chauffeur du bus scolaire demande qu'un autre panneau soit installé à l'entrée du hameau de la Liquière, afin d'informer les automobilistes de ne pas stationner sur des endroits réservés et de ne pas gêner les manœuvres du car scolaire.

Il demande également que des arbres soient élagués à divers endroits sur la commune car les branches gênent le passage du bus.

e) Robinet jeu de boules Cabrerolles.

Il a été demandé l'installation d'un robinet type poussoir au jeu de boules à Cabrerolles. Le conseil approuve.

f) Moulins de Lenthéric.

Concernant la phase 2 de la rénovation du site des Moulins de Lenthéric, Madame le Maire informe les membres du conseil que les travaux sont en cours et avancent normalement.

g) Prêt salle Club de la Coquillade.

M. le Président du club de la Coquillade, club du 3^{ème} âge d'Autignac et de Cabrerolles, sollicite le prêt de la salle des Rencontres afin d'y organiser 2 manifestations par an dont un loto en hiver et un repas dansant au printemps. Le conseil donne un accord de principe dans la mesure où ce lieu devra être rendu en bon état de propreté.

4°) Questions diverses

Une habitante d'Aigues-Vives demande la mise à disposition de l'ancienne école d'Aigues-Vives afin d'y organiser un repas entre habitants du hameau le samedi 4 octobre 2025.

Le conseil demande plus de précisions car l'intérieur de la salle n'est pas prévu pour cela. Seul l'espace extérieur, le préau et l'espace cuisine pour le stockage de la nourriture ou la préparation des plats sont autorisés.

Les travaux du château, pose d'une rambarde de sécurité, commenceront prochainement.

Madame le Maire rapporte la réunion avec le Père Philippe, curé de la paroisse Saint Martin de la Coquillade qui souhaiterait organiser une messe à la chapelle de Montcèze le 20 décembre, suite à la restauration du bâtiment. Il propose d'amener des chaises à cette occasion.

Pour information, une entreprise spécialisée en cryptomonnaie recherche en Occitanie une surface d'environ 5 à 8 hectares pour l'implantation d'un data center.

Un habitant de la Liquière demande s'il peut garer son véhicule utilitaire sur le parking de la salle des Rencontres afin de ne pas gêner la circulation sur la voirie. Le conseil approuve.

Un devis a été demandé pour l'achat de matériel pour les services techniques comprenant un groupe électrogène, un nettoyeur haute pression et un perforateur burineur, le tout pour environ 3 000.00 € HT. Un autre devis est en attente. Le fonds de concours de la CCAM sera sollicité à hauteur de 50% du montant HT.

Sur les conseils des pompiers, les habitants de la Borie Nouvelle souhaiteraient que des aménagements soient réalisés sur la route qui monte au hameau afin de favoriser les croisements entre véhicules. Dans un premier temps, un recensement de ces endroits va être réalisé.

Une habitante de Cabrerolles demande que des conteneurs supplémentaires soient installés aux abords du domaine du Météore au moment des vacances d'été et d'hiver. En effet, l'accroissement des activités touristiques et des animations à ces périodes augmente le nombre de déchets et les poubelles sont vite pleines. Le SICTOM va être sollicité.

M. ANDRIEU signale que les arbres morts au jeu de boules de Cabrerolles ont été enlevés et la CCAM viendra enlever les souches.

Le prochain conseil est fixé au mardi 14 octobre 2025.

Fin de la séance à 20h00.